



Politique d'Exécution des Ordres

Date : 1 janvier 2021

Version 3.7

BUX B.V. est une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce de la Chambre de commerce néerlandaise à Amsterdam sous le numéro 58403949. BUX B.V. est agréée comme entreprise d'investissement et surveillée en tant que telle par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM).

Sommaire

Sommaire	2
1 Introduction	2
2 Approche	3
2.1 Partenariat avec le courtier exécutant	3
2.2 Meilleure exécution	3
3 Partenaires et lieu d'exécution	4
3.1 Évaluation de la société partenaire	4
3.2 Évaluation de l'exécution des ordres par le partenaire	4
3.3 Sélection du lieu d'exécution	5
4 Traitement des ordres	6
4.1 Exécution des ordres	6
4.2 Types d'ordres	7
4.3 Circonstances exceptionnelles	8
4.4 Liste des courtiers exécutants	8
4.5 Liste d'adhésion du Lieu d'exécution	8
6 Suivi et examen	10

1 Introduction

BUX B.V. (« **BUX** ») fournit un service de courtage d'actions et d'ETF pour les clients de détail (« **Toi, Tu, Tes, Ton** »). La présente Politique d'exécution des ordres de BUX Zero (la « **présente Politique** ») décrit les mesures prises par BUX pour obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution de Tes ordres, également appelée « meilleure exécution ».

Les services de BUX sont fournis par le biais de l'application mobile BUX Zero. La présente Politique s'applique donc à tous les ordres que Tu passes par l'intermédiaire de l'application mobile BUX Zero. En passant un ordre via l'application BUX Zero, Tu reconnais et acceptes que Tes ordres seront exécutés conformément à la présente Politique.

BUX fournit uniquement un service d'IB et ne fait que recevoir et transmettre Tes ordres. Une partie de la présente Politique décrit la procédure permettant d'établir les bons partenariats pour l'exécution de Tes ordres.

2 Approche

2.1 Partenariat avec le courtier exécutant

BUX fournit un service d'IB pour les actions et ETF, et est responsable de la réception et de la transmission de Tes ordres. BUX a établi un partenariat avec un courtier exécutant chargé d'exécuter les ordres.

BUX et le courtier exécutant ont tous deux mis en place des modalités d'exécution qui permettent aux deux parties de se conformer à toutes les obligations et réglementations en vigueur lors de la réception, de la transmission ou de l'exécution de Tes ordres. BUX s'assurera que la Politique d'exécution des ordres du courtier exécutant désigné soit conforme à la présente Politique.

2.2 Meilleure exécution

Lors de l'exécution de Tes ordres, le courtier exécutant devra prendre toutes les mesures raisonnables afin d'établir la meilleure exécution possible à Ton profit. Les caractéristiques de la meilleure exécution relèvent de l'obligation d'exécuter les ordres aux conditions les plus favorables pour Toi, en tenant compte du prix, des coûts, de la rapidité, de la probabilité d'exécution et de règlement, de la taille, de la nature ou de toute autre considération pertinente.

En outre, BUX tient compte d'un certain nombre d'aspects lorsque BUX procède à l'exécution de Tes ordres :

- Aucun ordre d'ouverture ou de clôture n'est rejeté, sous réserve que Tu disposes de suffisamment de liquidités sur Ton compte et que Ton ordre réponde à certaines exigences fixées au moment où Tu le soumets. Dans les cas où l'application mobile BUX Zero est indisponible (en raison d'un dysfonctionnement imprévu de l'application mobile) ou que Tu n'es pas en mesure d'accéder à l'application mobile BUX Zero (par exemple en raison de la perte ou d'un dysfonctionnement de Ton téléphone portable) et que Tu te trouves dans l'incapacité de clôturer une position, un service téléphonique sera disponible pour les ordres de clôture ;
- Le prix doit toujours refléter le marché sous-jacent auquel l'ordre se rapportera ;
- Tu recevras un flux de prix en direct du marché et Tu pourras donc décider par toi-même si Tu souhaites agir en fonction de ce prix donné en passant un Ordre au Marché ou un Ordre Limite. Les ordres limites seront exécutés si le prix du marché sur le lieu d'exécution est supérieur au prix proposé pour l'Ordre Limite. Dans le cas où le volume du marché disponible au prix de Ton Ordre Limite proposé n'est pas entièrement négocié, Tu recevras une exécution complète, une exécution partielle ou aucune exécution selon la position de Ton Ordre Limite dans la file d'attente du carnet d'ordres.

3 Partenaires et lieu d'exécution

BUX peut décider d'acheminer et d'exécuter des ordres par le biais de sa propre adhésion à un lieu d'exécution ou d'envoyer l'ordre à un courtier exécutant. BUX est en relation contractuelle avec un courtier exécutant qui est responsable de l'exécution des ordres passés via l'application mobile BUX Zero. Avant la conclusion d'un tel contrat, une vérification préalable appropriée est nécessaire pour s'assurer que la collaboration s'effectuera dans le meilleur intérêt du client et qu'elle est logique d'un point de vue commercial. Il est important que BUX fasse preuve de professionnalisme, d'attention et de diligence lorsque BUX conclut, gère ou résilie un contrat avec un courtier exécutant.

Lors de l'évaluation d'un courtier exécutant partenaire potentiel, deux évaluations distinctes sont opérées : (1) une évaluation du courtier exécutant en tant que société et (2) une évaluation de l'exécution des ordres en évaluant la politique d'exécution des ordres du courtier exécutant.

3.1 Évaluation de la société partenaire

Pour l'évaluation du courtier exécutant en tant que société, les aspects suivants seront examinés :

- Vision, direction et stratégie : la vision, la direction et la stratégie de la société doivent correspondre à la vision, à la direction et à la stratégie de BUX ;
- diligence raisonnable de l'équipe de gestion (MT) : il est important que les membres de l'équipe de gestion soient professionnels et compétents, non seulement pour faire évoluer la société, mais également pour s'assurer qu'ils placent l'intérêt du client en priorité lorsqu'ils agissent ;
- solvabilité et liquidité : la solvabilité et la liquidité du partenaire doivent être saines ;
- le cadre réglementaire dans lequel la société opère : BUX exige que tout partenaire soit titulaire d'une licence complète dans une juridiction de l'Espace économique européen ;
- infrastructure informatique : l'infrastructure informatique doit être robuste et capable de traiter un grand nombre d'ordres dans un court laps de temps. De plus, il est important de disposer d'une suite complète d'API pour l'intégration technique ;
- sécurité informatique : la sécurité du courtier exécutant doit être de haut niveau. La liste blanche des adresses IP et l'authentification à deux facteurs sont importantes pour s'assurer que la plateforme de trading est sûre et sécurisée.

3.2 Évaluation de l'exécution des ordres par le partenaire

Pour l'évaluation de l'exécution des ordres par le courtier exécutant, les aspects suivants seront examinés :

- La tarification : la structure de tarification et le niveau de tarification en vigueur du courtier exécutant ;
- probabilité d'exécution/liquidité : la différence entre le prix de l'offre et le prix de la demande doit être cohérente. Plus l'écart est faible, plus un produit est susceptible d'être liquide. BUX vise à offrir uniquement des produits liquides (c'est-à-dire des actions de premier ordre et des ETF) et l'écart constitue un indicateur de la mesure

dans laquelle un produit est réellement liquide. Par conséquent, l'écart doit être considéré comme faible et cohérent. Le marché couvert par le courtier exécutant doit remplir l'obligation d'exécuter l'ordre sur un marché liquide et augmenter la probabilité d'exécution ;

- la vitesse d'exécution/latence : le temps qui s'écoule entre le moment où Tu décides de passer un ordre et celui où il est reçu par le marché est appelé latence. La vitesse d'exécution d'un ordre sur le marché doit être instantanée. Dans le cas des ordres limite, l'ordre doit être exécuté immédiatement lorsque le prix fixé est atteint. Certaines situations peuvent empêcher l'exécution immédiate, mais elles doivent être signalées comme telles et ne constituent qu'une exception fortuite. Dans le cas des actions de premier ordre et des ETF, l'exécution de l'ordre doit être immédiate. L'évaluation doit donc tenir compte de la mesure dans laquelle les ordres peuvent être traités immédiatement ;
- les coûts de transaction et les coûts post-trading en découlant : les coûts de transaction et les coûts post-trading en découlant déterminent la viabilité du modèle d'entreprise. Ces coûts doivent être évalués afin de déterminer la valeur commerciale du partenariat ;
- offre de produits : une plus grande portée géographique est considérée comme préférable ;
- les coûts supplémentaires liés à la mise en place d'un autre courtier exécutant : il s'agit de coûts ponctuels et de coûts permanents. Cet élément est important, surtout lorsque l'on utilise les services d'un seul courtier exécutant spécialisé ;
- les rapports de meilleure exécution.

La politique d'exécution des ordres du courtier exécutant constitue la base de l'évaluation de l'exécution des ordres. BUX consultera périodiquement la politique d'exécution des ordres du courtier exécutant afin d'établir si des modifications y ont été apportées.

3.3 Sélection du lieu d'exécution

BUX sélectionne les lieux d'exécution qui permettent de fournir la meilleure exécution sur une base continue. BUX prendra également en compte des facteurs qualitatifs tels que les coûts et la connectivité au lieu d'exécution, les systèmes de compensation, les coupe-circuits tels qu'un « kill switch » (interrupteur de blocage) l'analyse de la liquidité et toute autre considération pertinente telle que les rapports de meilleure exécution par transaction afin de contrôler la qualité de l'exécution. Les données de marché du lieu d'exécution sont particulièrement importantes pour la qualité des cotations et les coûts associés.

En vue de procéder à la sélection d'un lieu d'exécution, d'évaluer et de comparer les différents lieux d'exécution, nous passons en revue les rapports sur la qualité d'exécution publiés par les lieux d'exécution. En outre, nous passons en revue nos propres données de transaction au moins deux fois par an.

4 Traitement des ordres

4.1 Exécution des ordres

Afin de garantir l'exécution équitable et rapide de Tes ordres, BUX veille à ce que les conditions suivantes soient respectées lors de l'exécution de Tes ordres :

- Les ordres sont enregistrés et attribués avec précision ;
- les ordres de clients comparables sont exécutés de manière séquentielle et rapide ;
- Tu es correctement informé.e en amont de toute difficulté matérielle relative à la bonne exécution des ordres ;
- la qualité de l'exécution des ordres et les mesures prises lorsque les critères de meilleure exécution ne sont pas respectés.

Tes ordres sont toujours envoyés au marché sur la base de l'horodatage que Tu as créé.

Tes ordres sont exécutés par le courtier exécutant sur plusieurs lieux d'exécution et via des transactions bilatérales comme les internalisateurs systématiques (IS). Tous les lieux d'exécution disponibles ne sont pas retenus, en raison des coûts élevés de certains lieux ou des coûts élevés de post-trading. Cela signifie qu'il peut exister un meilleur prix de disponible sur un lieu auquel BUX (via le courtier exécutant) n'a pas accès, mais compte tenu de la prise en compte totale du prix et des coûts, l'exécution sur ce lieu entraînerait un résultat négatif à Ton égard et ce lieu n'est donc pas retenu.

Lors de l'exécution d'un ordre dans une devise autre que l'euro, le taux de change s'applique à la valeur totale de la transaction. BUX applique une majoration sur le taux de change pour chaque ordre exécuté, une telle majoration étant immédiatement visible sur Ton compte après l'exécution de l'ordre. Les frais actuels sont affichés sur le site Internet de BUX Zero.

Les lieux d'exécution sont retenus sur la base des critères suivants :

- Liquidité, rotation élevée du volume en actions et des ETF ;
- la rapidité et la probabilité d'exécution et de règlement ;
- les coûts ;
- la stabilité de l'infrastructure et des prix ;
- l'heure de la négociation et la capacité à négocier.

Tes ordres peuvent être exécutés par le courtier exécutant :

- Par une méthode de Smart Order Routing (SOR) : le courtier exécutant attribue l'ordre reçu à un lieu ou à un IS sur la base d'un algorithme discrétionnaire avec le prix comme priorité dans toute décision ;
- en envoyant l'ordre directement au lieu de préférence ;
- par une méthode bilatérale, comme un IS ou une autre méthode « de gré à gré » ;
- par une méthode de demande de cotation : demander une cotation à des parties extérieures à la négociation.

Chaque année, BUX publiera sur son site Internet un rapport indiquant les cinq principaux courtiers et les cinq principaux lieux d'exécution utilisés au cours de l'année précédente, sur la base des volumes de transactions.

4.2 Types d'ordres

BUX propose les types d'ordre suivants dans l'application mobile BUX Zero :

Ordre au Marché

Les ordres au marché sont exécutés au meilleur prix disponible sur le marché.

Les ordres d'achat sur le marché sont ajustés pour limiter les ordres groupés à 5 % afin de se prémunir contre les mouvements inattendus du marché. Les ordres d'achat sur le marché peuvent varier en fonction du prix des instruments, des conditions du marché et d'autres facteurs. Les ordres de vente sur le marché ne sont pas groupés.

Le prix qui T'est affiché lorsque Tu crées l'ordre peut différer du prix d'exécution tant pour les ordres d'achat sur le marché que pour les ordres de vente sur marché en raison des fluctuations de prix. Tu dois avoir conscience et accepter le risque associé à ce type d'instruction. BUX ne sera pas responsable des pertes encourues par Toi en raison de la sélection de ce type d'ordre.

Ordre Limite

Les Ordres Limite précisent le prix maximum que Tu es prêt.e à payer pour une action ou le prix minimum que Tu souhaites tirer d'une action que Tu vends.

Avec un ordre d'achat à cours limité, Tu n'auras jamais à payer plus cher pour une action que la limite indiquée. Avec un ordre de vente à cours limité, Tu ne recevras jamais moins que la limite que Tu as donnée.

Ordre Zero

Les Ordres Zero seront exécutés tous les jours pendant une fenêtre d'exécution, peu après l'Heure Limite. L'Heure Limite est le moment de la journée où nous n'acceptons plus de nouveaux Ordres pour cette journée. Le prix auquel un Ordre Zero est exécuté dépend du prix du marché réel au moment de l'exécution de la transaction. Cela peut être à Ton avantage ou à Ton désavantage en fonction des fluctuations de prix sur le marché concerné. Pour plus d'informations sur l'opération, la définition de l'Ordre Zero et les conditions, merci de consulter les fiches d'information sur les produits.

Merci également de noter que BUX n'est pas responsable de Ton choix de ce type d'ordre et des risques y étant associés, notamment des pertes encourues.

4.3 Circonstances exceptionnelles

Dans certaines situations, l'obligation d'obtenir un résultat optimal pour l'exécution de Tes ordres ne s'appliquera pas, par exemple lorsque le marché est très volatil ou lorsque BUX ou l'un de ses partenaires est confronté à des problèmes techniques. L'attention sera alors portée sur l'exécution de Ton ordre en temps utile.

Dans les cas où l'application mobile BUX Zero n'est pas disponible (en raison d'un dysfonctionnement imprévu de l'application mobile), un service téléphonique sera mis à disposition, mais ne pourra être utilisé que pour passer des ordres de clôture.

Si un lieu d'exécution est confronté à des problèmes techniques, les nouveaux ordres seront envoyés à un autre lieu d'exécution pour exécution dans toute la mesure du possible.

4.4 Liste des courtiers exécutants

Le courtier exécutant avec lequel BUX s'est associé pour l'exécution des ordres passés via l'application mobile BUX Zero est ABN AMRO Clearing Bank N.V. Ce partenaire est également responsable de la compensation, du règlement et de la garde des actions et des ETF offerts via l'application mobile BUX Zero.

4.5 Liste d'adhésion du Lieu d'exécution

BUX est un courtier participant d'Equiduct et BUX peut décider d'exécuter des ordres via l'application mobile BUX Zero directement sur ce marché réglementé. ABN AMRO Clearing Bank N.V. est chargée de la compensation, du règlement et de la conservation des actions offertes via l'application mobile BUX Zero.

5 Partenaire pour le traitement des liquidités

BUX n'est pas autorisé à détenir l'argent des clients. BUX a donc conclu un contrat avec un partenaire responsable de la gestion de Ton argent.

Avant la conclusion d'un tel contrat, une vérification préalable appropriée est nécessaire pour s'assurer que la collaboration s'effectuera dans le meilleur intérêt du client et qu'elle est logique d'un point de vue commercial. Il est important que BUX fasse preuve de professionnalisme, d'attention et de diligence lorsque BUX conclut, gère ou résilie un contrat avec un partenaire procédant au traitement de Ton argent.

Afin de s'assurer que Ton argent est traité de manière équitable et correcte, BUX s'assure que les conditions suivantes sont remplies :

- a) L'argent des clients est traité par une institution qui fournit toutes les garanties de sécurité requises (par exemple, un système de garantie des dépôts (DGS) ou un système d'indemnisation des investissements (BCS)¹.
- b) L'argent des clients est entièrement séparé du capital du partenaire ;
- c) L'argent des clients est géré individuellement.

¹ DGS = Deposito Garantie Stelsel et BCS = Beleggers Compensatie Stelsel. Les deux systèmes de garantie sont applicables en vertu du droit néerlandais.

Les aspects mentionnés à l'Article 3.1 concernant l'évaluation d'un courtier exécutant potentiel s'appliquent également lors de l'évaluation d'un partenaire potentiel chargé du traitement de Ton argent.

Le partenaire responsable du traitement de Ton argent dans le cadre de l'application mobile BUX Zero est ABN AMRO Clearing Bank N.V.

6 Suivi et examen

BUX s'engage à contrôler en permanence les performances et la qualité d'exécution du courtier exécutant.

La présente Politique est révisée chaque année ou en cas de changement important dans les modalités d'exécution du courtier exécutant ou dans les obligations réglementaires sous-jacentes. L'objectif de cette révision est d'évaluer si la présente Politique et l'exécution des ordres du courtier exécutant sont raisonnablement conçues pour permettre à BUX d'obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution de Tes ordres.

Tu seras informé.e de toute modification importante apportée à la présente Politique.

ANNEXE I

Lieux d'exécution et courtiers auxquels fait appel BUX.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, mais identifie les lieux d'exécution dans lesquels BUX a pleinement confiance. Si cela est nécessaire, BUX est autorisé à avoir recours à d'autres lieux d'exécution conformément à la présente Politique.

Produit d'investissement	Lieu d'exécution	Direct/Courtier
Actions		
ETF	CBOE Europe	Courtier
ETF	Equiduct	Courtier/Direct
ETF	Tower (SI)	Courtier
Actions	CBOE Europe BATS	Courtier
Actions	CBOE Europe Chix	Courtier
Actions	Equiduct	Courtier/Direct
Actions	Tower (SI)	Courtier